

03/02/22

# Atlas intercommunal du PGS ZH Luberon Lure sur le territoire de DLV Agglo

# Sommaire

- DLVagglo et structuration de la compétence GEMAPI
- Atlas intercommunal du plan de gestion stratégique des zones humides
- Atlas intercommunal et suites à donner
- Questions diverses

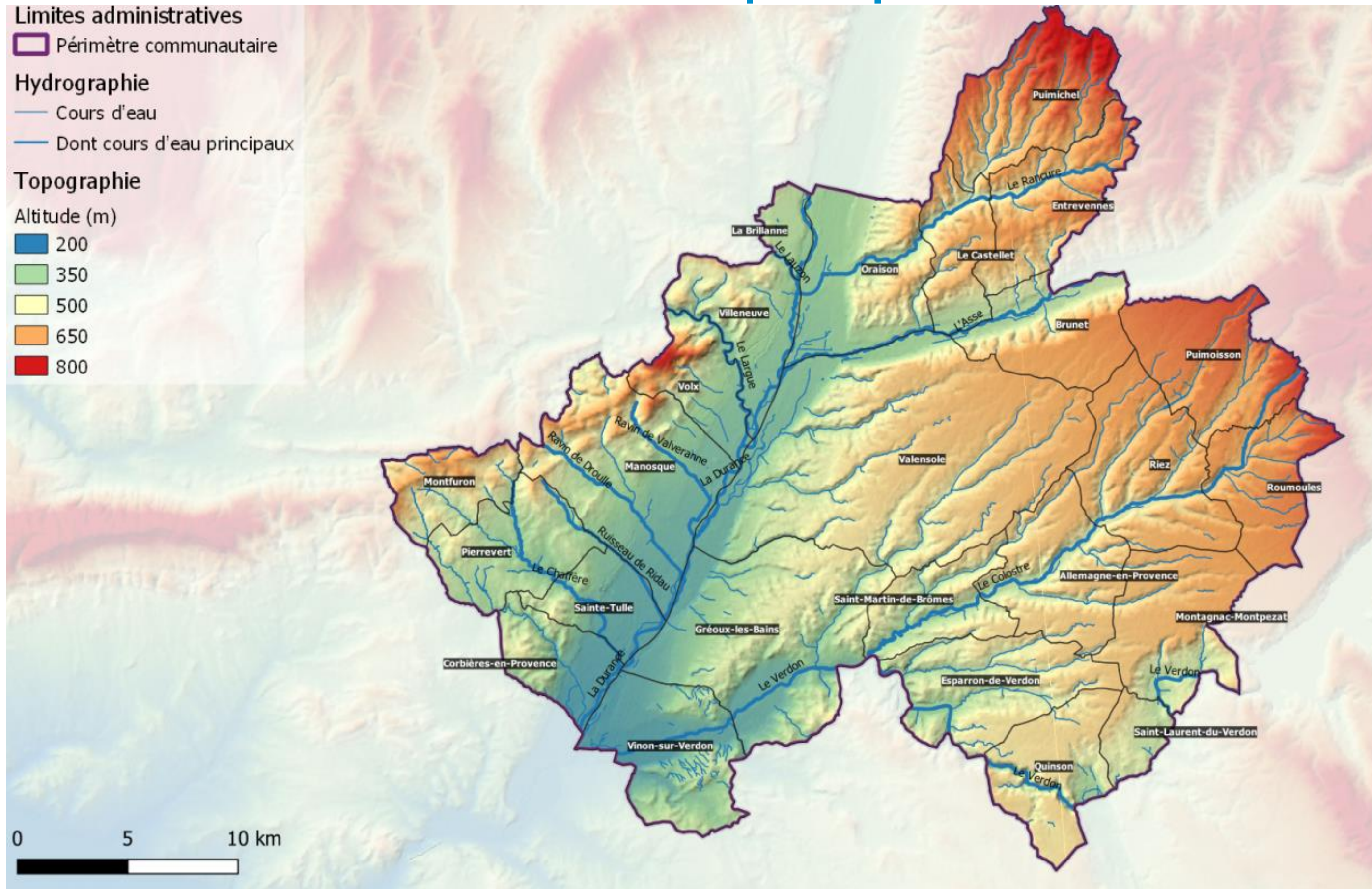
# GEMAPI

# STRUCTURATION de la COMPETENCE sur DLV Agglo

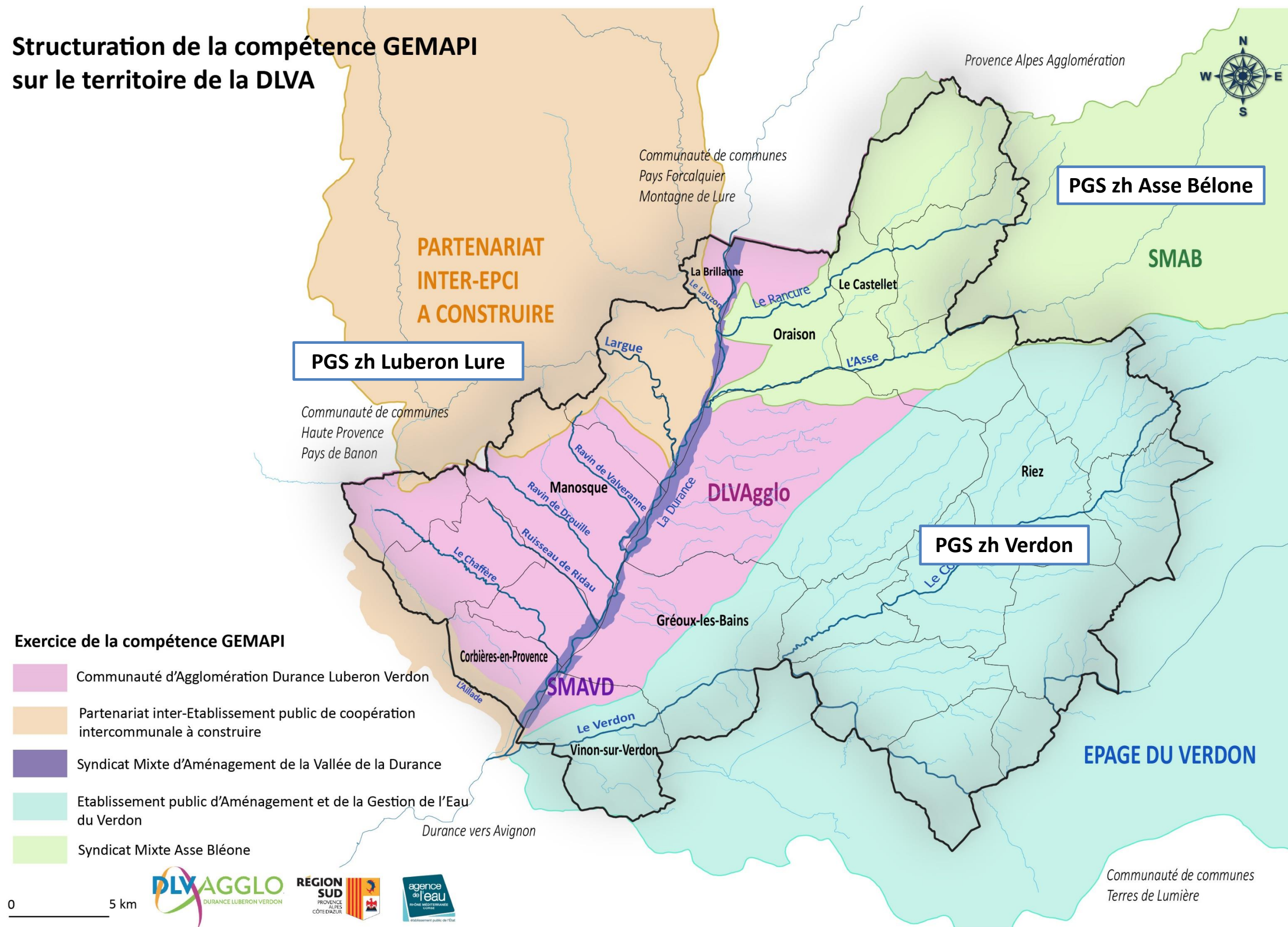


# Un territoire largement concerné par les cours d'eau

## 560 km de cours d'eau principaux



## Structuration de la compétence GEMAPI sur le territoire de la DLVA



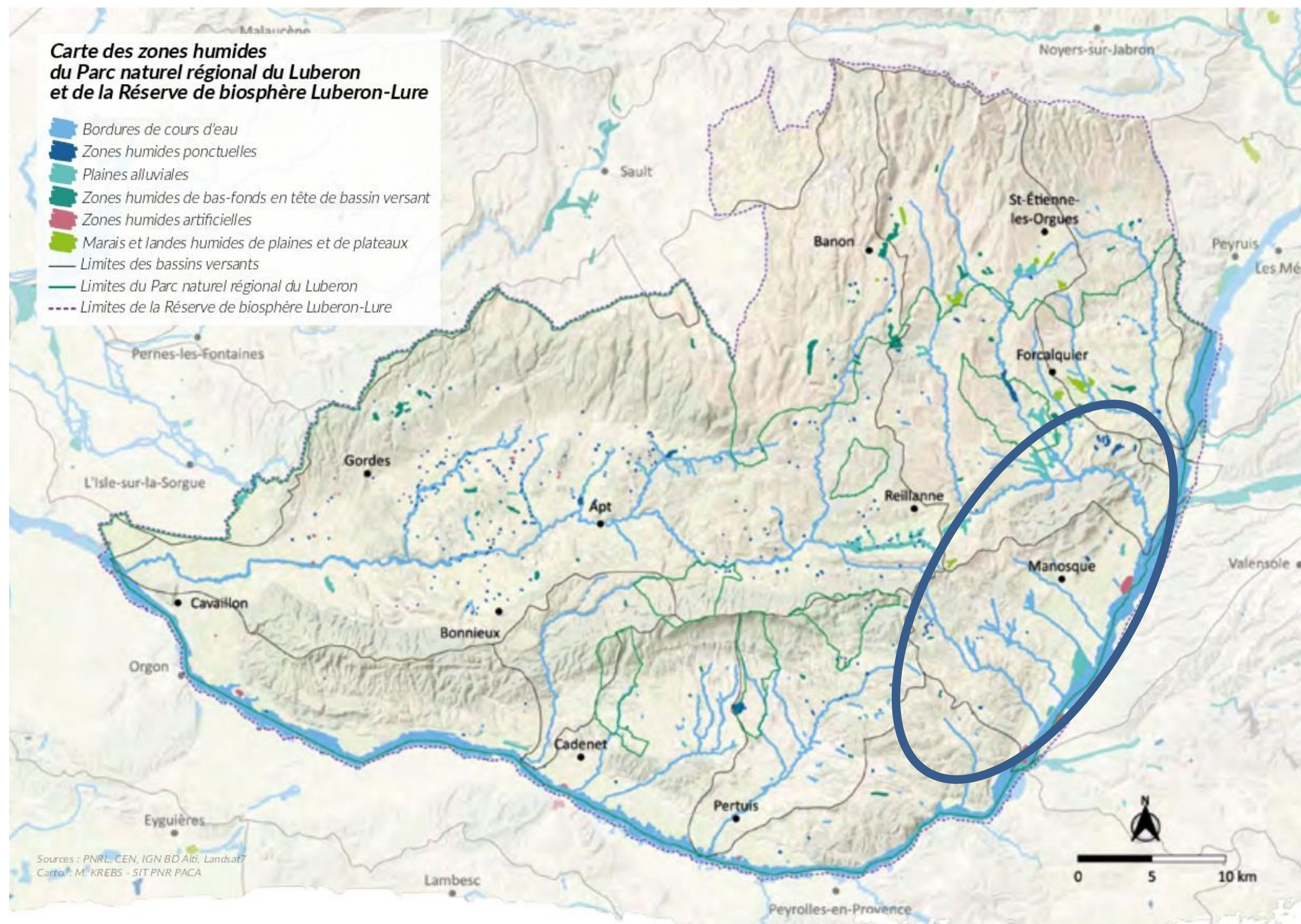
# Atlas intercommunal PGSZH Luberon Lure sur DLV Agglo



## ATLAS DES ZONES HUMIDES

COMMUNES DE CORBIÈRES, SAINTE-TULLE,  
PIERREVERT, MONTFURON, MANOSQUE, VOLX,  
VILLENEUVE, LA BRILLANNE

Un outil d'information, de sensibilisation et d'aide à la décision pour les élus et techniciens des collectivités



# LES ZONES HUMIDES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DURANCE LUBERON VERDON

## SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

**33 zones humides** - 1 655 hectares

Nécessité d'intégrer ces zones humides dans les documents d'urbanisme.

**dont 23 zones humides à enjeux forts**, avec trois stratégies de gestion :

**CONSERVER** l'unique zone humide peu dégradée et faiblement menacée par des actions de prévention.

**PRÉSERVER** les 16 zones humides les plus menacées par des actions de maîtrise des pressions.

**RESTAURER** les 6 zones humides les plus dégradées par des actions de renaturation.

Principaux types de zones humides :



Bordure de cours d'eau



Zone humide ponctuelle



Plaine alluviale



Zone humide artificielle



Zone humide de bas-fond en tête de bassin versant



Marais et landes humides de plaines et de plateaux

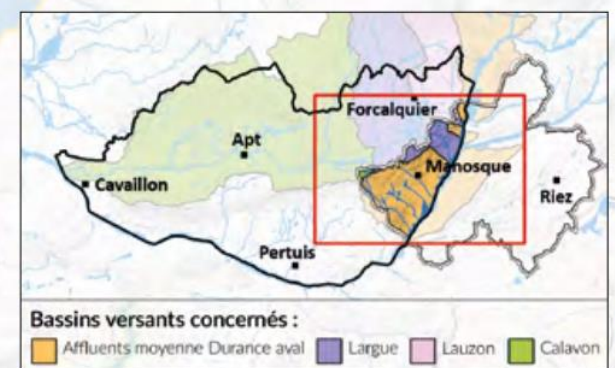
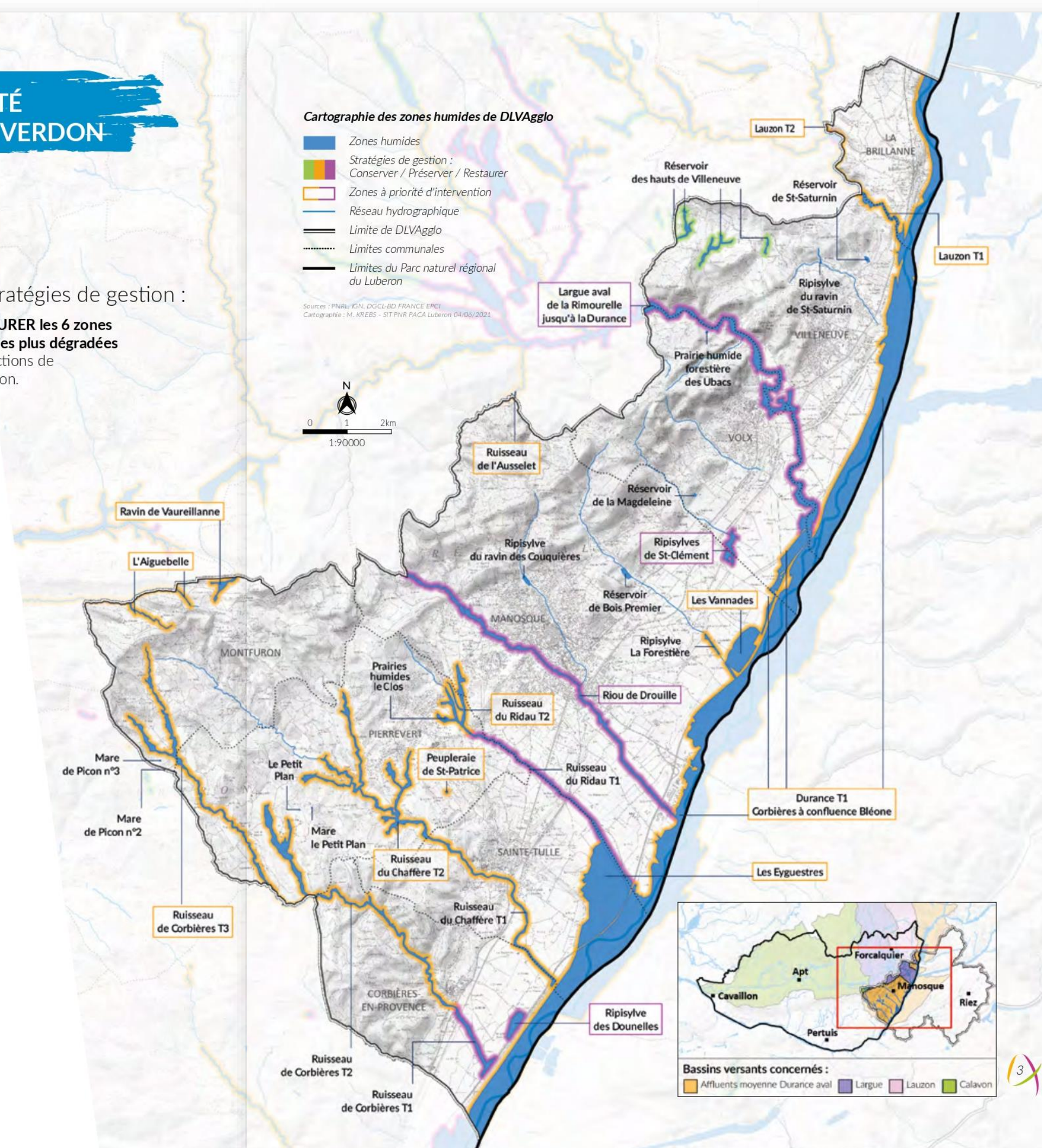
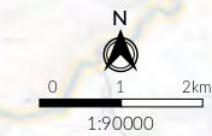
## SOMMAIRE

- Qu'est-ce qu'une zone humide ? / 4
- Pourquoi les protéger ? / 5
- Quelles menaces et pressions pèsent sur elles ? / 6
- Stop aux idées reçues / 7
- Comment agir en faveur des zones humides ? / 8
- Sur quels acteurs s'appuyer ? / 9
- Les zones humides de Durance Luberon Verdon Agglomération / 10

Cartographie des zones humides de DLV Agglo

- Zones humides
- Stratégies de gestion : Conserver / Préserver / Restaurer
- Zones à priorité d'intervention
- Réseau hydrographique
- Limite de DLV Agglo
- Limites communales
- Limites du Parc naturel régional du Luberon

Sources : PNR, IGN, DGCL-BO FRANCE EPCL  
Cartographie : M. KREBS - SIT PNR PACA Luberon 04/05/2021





## SUR QUELS ACTEURS S'APPUYER ?

**Vous souhaitez connaître la réglementation sur les zones humides ? Ou vous avez un projet d'aménagement dans un périmètre qui les concerne ou à proximité ?**

**Contactez les services de l'État : Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute-Provence**

Avenue Demontzey  
BP 211 - 04002 Digne-les-Bains Cedex  
04 92 30 20 98  
ddt-ser-pea@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



**Vous souhaitez accéder aux données d'inventaires des zones humides ?**

Consultez-les sur le portail géographique des zones humides de Provence-Alpes-Côte d'Azur (<http://geo.pnr-paca.org/portail-geographique-des-zones-humides-de-provence-alpes-cote-dazur/>) ou sur celui de la DREAL PACA (<http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1131/environnement.map>)

**Vous souhaitez gérer ou protéger une zone humide ?**

Vous pouvez contacter Durance Luberon Verdon Agglomération, le Parc naturel régional du Luberon ou le Conservatoire d'Espaces Naturels, qui s'efforceront de vous conseiller et vous accompagner dans votre projet.

**Durance Luberon Verdon Agglomération**

16 place de l'Hôtel de Ville  
BP 107 - 04101 Manosque  
04 92 70 34 00  
accueil@dlva.fr

**Parc naturel régional du Luberon**

60 place Jean Jaurès  
BP 122 - 84400 Apt  
04 90 04 42 00  
contact@parcduluberon.fr  
jerome.brichard@parcduluberon.fr

**Conservatoire d'Espaces Naturels**

18 avenue du Gand  
04200 Sisteron  
04 92 34 40 10  
lonel.quellin@cen-paca.fr



**ATTENTION**  
Soyez prudent dans l'utilisation des données d'inventaires des zones humides.

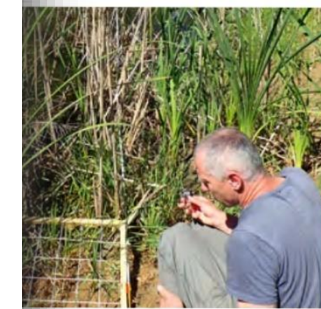
- Les limites peuvent être imprécises. Elles ne sont là que pour informer et alerter sur la présence d'une zone humide à l'intérieur du périmètre donné.
- Elles constituent l'état actuel des connaissances à une date déterminée.
- Elles sont issues de différentes sources d'information (inventaire départemental des Alpes de Haute-Provence, plan de gestion stratégique des zones humides des bassins versants du territoire...).

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

L'inventaire des zones humides a été réalisé, en tout ou partie, par le croisement d'analyses bibliographiques, de traitements cartographiques, de photo-interprétations, de relevés de terrain (botaniques et pédologiques).

Pour plus d'informations :  
zones-humides.org  
www.eaurm.fr

Conservatoire d'Espaces Naturels Alpes-Côte d'Azur



## STOP AUX IDÉES REÇUES !

**« Les milieux humides sont responsables de la prolifération des moustiques »**

Ils sont un indicateur de bonne santé des écosystèmes, à la base de l'alimentation de nombreuses espèces (grenouilles, libellules, hirondelles, chauves-souris...) qui régulent leur présence naturellement. Leur prolifération est liée à un milieu perturbé et ils se trouvent davantage dans les eaux stagnantes des habitats urbains (cuves de récupération d'eau de pluie, pots de fleurs...).



**« Des arbres en bord de rivière, quelle galère ! »**

Ils peuvent parfois poser des problèmes (risque d'embâcle, déstabilisation des digues...), mais tout dépend des essences, de leur état sanitaire et de leur localisation (proche d'une zone urbaine ou d'un pont). Le maintien d'un boisement rend surtout de fiers services : tenue des berges, effet brise-vent, filtration des eaux, ombre et fraîcheur, limitation des conflits avec les castors (qui ainsi ne s'attaquent plus aux plantations).



Ripisylve du Largue © PNRL

**« Chouette une zone humide, je vais pouvoir construire une retenue d'eau ! »**



À part qu'elles stockent toutes les deux de l'eau, l'analogie s'arrête là.

Une zone humide peut être assimilée à une éponge (filtration / stockage / restitution), tandis qu'une retenue est davantage une bassine où l'eau se réchauffe et s'évapore. Celle-ci fera perdre les bénéfices de la zone humide pour la régulation du cycle de l'eau, sans parler de la perte de biodiversité !

**« Les zones humides, il faut les drainer sinon on ne peut rien y faire ! »**

À certaines périodes de l'année, l'excès d'eau dans le sol peut contraindre l'utilisation des parcelles en zone humide. Mais il n'est pas indispensable de les drainer pour installer un troupeau ! Il suffit d'adapter les pratiques : pâturage plus tardif sur sol ressuyé, chargement plus faible pour éviter le surpiétinement, tracteur à pneus larges, jumelés, ou basse pression pour la fauche.



Fauche des prairies humides de l'Encreme © PNRL

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

La ripisylve tire son nom du latin ripa, « rive », et sylva, « forêt ». Cette végétation des milieux humides est caractérisée par la présence d'arbres au bois tendre, comme les saules et les peupliers, dont le Castor est très friand.

\*Page inspirée du livre « Stop aux idées reçues sur la gestion d'espaces naturels », CEN Rhône-Alpes, janvier 2018. Illustrations ©Brgfr-freepik

## QUELLES MENACES ET PRESSIONS PÈSENT SUR ELLES ?

En France, **70 % des zones humides ont disparu** depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, et leur état continue de se dégrader malgré une prise de conscience progressive de leur utilité.

Les **modifications hydrauliques** (curage de cours d'eau, remblais, drainage, mise en culture, imperméabilisation des sols), les **pratiques irrespectueuses** (décharge sauvage par exemple) et l'**introduction d'espèces envahissantes** sont les principales causes de destruction ou de dégradation.



Remblaiement d'une mare ©PNRL

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Les **espèces exotiques envahissantes** représentent la **2<sup>ème</sup> cause de perte de la biodiversité dans le monde**. Ragondin, écrevisses américaines, jussie, robinier faux-acacia, ailante, etc., entrent en compétition avec la faune et la flore locales des zones humides, détruisent leurs habitats naturels, fragilisent les berges, perturbent les écoulements et les activités humaines (pêche, chasse, agriculture...).



Drainage profond d'une prairie humide ©PNRL

## QU'EST-CE QU'UNE ZONE HUMIDE ?

C'est un espace de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre, où le sol gorgé d'eau (sol hydromorphe), de façon permanente ou temporaire, permet le développement d'une végétation dominée par des plantes indicatrices des zones humides (végétation hygrophile) au moins une partie de l'année.

L'arrêté ministériel du 24 juin 2008 en précise la définition et les critères de délimitation.

Une zone humide a besoin d'un espace de bon fonctionnement car elle dépend d'interactions multiples avec son environnement (écoulements d'eau, lien avec la nappe, déplacement d'espèces...) où toute modification peut entraîner sa dégradation.



Sol hydromorphe présentant des taches de rouille ©PNRL



Végétation hygrophile (roselière) ©CEN PACA

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

- Les zones humides représentent **4 % du territoire métropolitain**. C'est la même proportion en Luberon-Lure !
- Une zone humide n'est pas forcément une zone inondable (et inversement). C'est la durée d'engorgement du sol en eau qui fait la zone humide.

Nombre par type de zones humides et surfaces occupées :

### ZOOM SUR DLVAgglo

La répartition et le type de zones humides sont étroitement liés au réseau hydrographique des bassins versants (Largue, Lauzon et autres affluents de la Durance).

Plus des 2/3 d'entre elles sont des zones humides de bordure de cours d'eau (ripisylves) et de plaine alluviale (prairies humides), représentant 96 % des surfaces inventoriées.

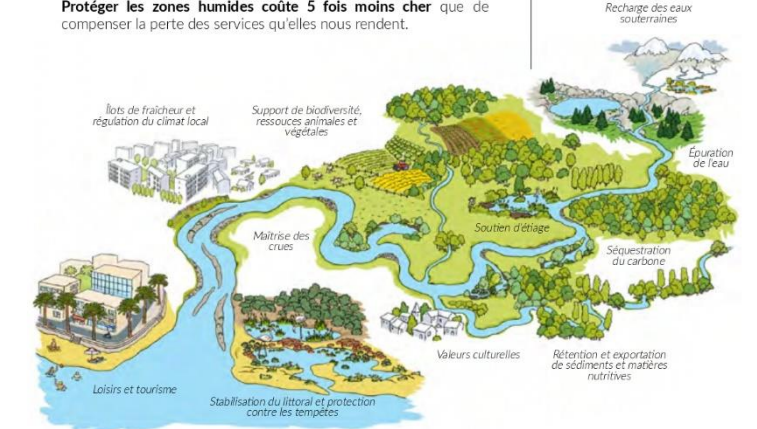


## POURQUOI LES PROTÉGER ?

Les zones humides rendent des **services gratuits et très utiles à nos sociétés** grâce aux multiples fonctions qu'elles assurent. Ces milieux d'exception sont porteurs d'enjeux écologiques et sociétaux forts :

- pour la **valeur intrinsèque** de la richesse animale et végétale qu'ils abritent et de leurs fonctions écologiques (hydrologique, biogéochimique et d'habitat naturel) ;
- pour les **« services écologiques »** qui en découlent et qui sont reconnus comme des bénéfices pour l'humanité.

Protéger les zones humides coûte **5 fois moins cher** que de compenser la perte des services qu'elles nous rendent.



**Schéma des principaux services écosystémiques rendus par les zones humides**

Source : Plan Bleu, Évaluation économique des services rendus par les zones humides méditerranéennes en termes de régulation du climat, rapport technique, avril 2017.

**CHIFFRES CLÉS**



**ZOOM SUR DLVAgglo**

**70 %** des zones humides assurent des **fonctions hydrologiques et biogéochimiques importantes** (ralentissement des crues, épuration...) et près de **45 %** sont le **support d'habitats et d'espèces protégés, menacés ou rares**.

## COMMENT AGIR EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES ?

Outre les réglementations spécifiques (arrêté de protection de biotope, réserve naturelle, Natura 2000...), les zones humides sont protégées par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. **Avant toute intervention sur l'une d'elles ou à proximité, il est nécessaire de s'informer auprès des services de l'État sur les démarches administratives préalables à effectuer.**

Les collectivités territoriales ont un rôle primordial pour garantir la préservation ou la restauration des zones humides à travers :

→ **les documents d'urbanisme** : zonage et/ou règlement propice à leur maintien (zone naturelle ou agricole non constructible, espace boisé classé, site à protéger pour sa valeur écologique...);

- **la compétence GEMAPI** par des actions :
  - d'information et de sensibilisation afin de promouvoir de bonnes pratiques,
  - de maîtrise foncière ou d'usage (acquisition, convention...),
  - d'amélioration de connaissance (inventaire, suivi),
  - de gestion (étude, travaux, mise en valeur).

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

L'inventaire des zones humides n'a pas de portée réglementaire quand il est élaboré à des fins de connaissance ou de gestion. Il vise à alerter les communes, les aménageurs ou les particuliers pour préserver ou restaurer ces milieux.

- Une zone humide préservée ou restaurée contribue à :
  - atténuer les effets du changement climatique,
  - se protéger contre les inondations,
  - disposer d'une eau de qualité,
  - favoriser la biodiversité,
  - soutenir l'activité économique et l'attractivité du territoire.

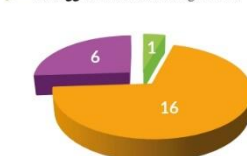
Extrait du PLU de Villemeus (04) spécifiant le zonage zone humide  
Azh = Secteur agricole en zone humide à protéger  
Nzh = Secteur naturel en zone humide à protéger

### ZOOM SUR DLVAgglo

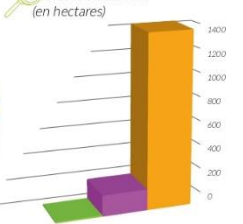
**70 % des zones humides sont porteuses d'enjeux forts** (hydrologique et/ou biologique), couvrant 99 % des surfaces inventoriées, sur lesquelles trois stratégies de gestion ont été définies.

**16 zones humides devraient faire l'objet d'une priorité d'intervention** du fait de leur état de dégradation et des menaces qui les affectent (cf p.3).

Nombre de zones humides de DLVAgglo nécessitant une gestion :



Surfaces cumulées (en hectares) :



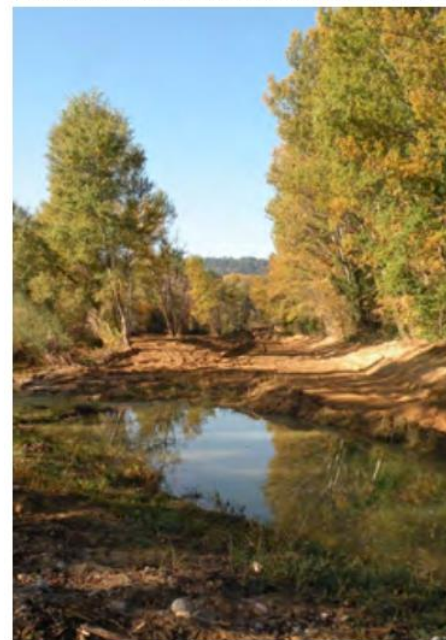
**Stratégies de gestion :**

- **CONSERVER** les milieux pas ou peu dégradés, soumis à de faibles pressions = **actions de prévention** pour garantir leur non-dégradation.
- **PRÉSERVER** les milieux subissant de fortes pressions engendrant la dégradation de certaines fonctions = **actions de maîtrise ou de réduction des pressions**.
- **RESTAURER** les milieux dont les fonctions sont dégradées = **actions curatives** de restauration pour retrouver un état fonctionnel optimal.

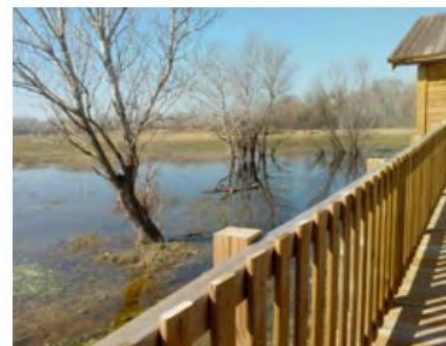
## LES ZONES HUMIDES PAR COMMUNE

Corbières  
Sainte-Tulle  
Pierrevert  
Montfuron  
Manosque  
Volx  
Villeneuve  
La Brillanne

Restauration d'un bras mort d'un cours d'eau ©PNRL



Aménagement pour l'accueil du public ©CEN PACA



Entretien d'une zone humide par éco-pâturage ©PNRL



# LES ZONES HUMIDES DE MANOSQUE

**10 zones humides** - 343 hectares

Nécessité d'intégrer ces zones humides dans les documents d'urbanisme.

→ **8 zones humides à enjeux forts nécessitant une stratégie de gestion**

→ **6 zones humides à priorité d'intervention**

## TYPES DE ZONES HUMIDES



## ÉTAT DE DÉGRADATION ET MENACES



Rejets polluants dans les eaux

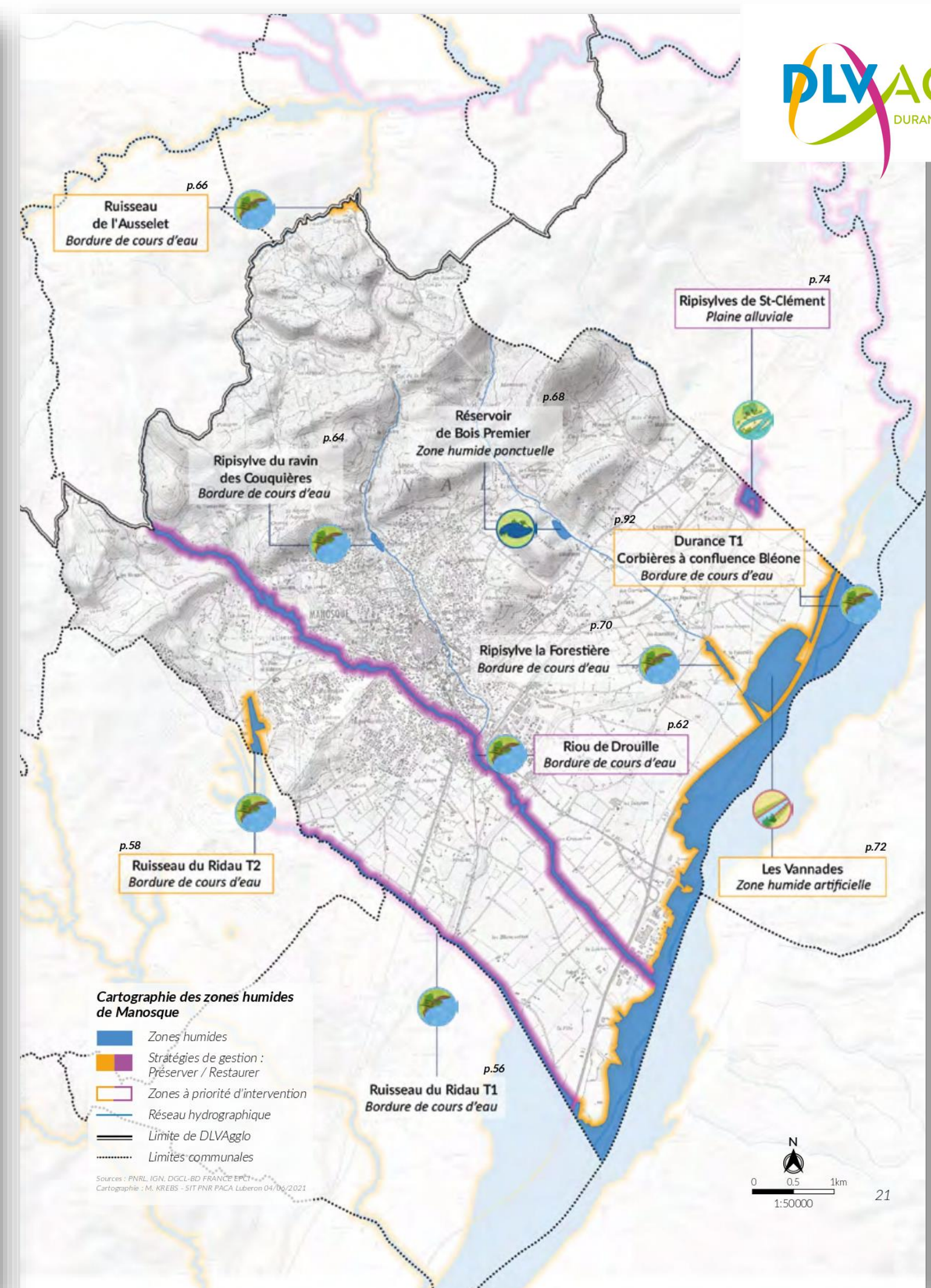
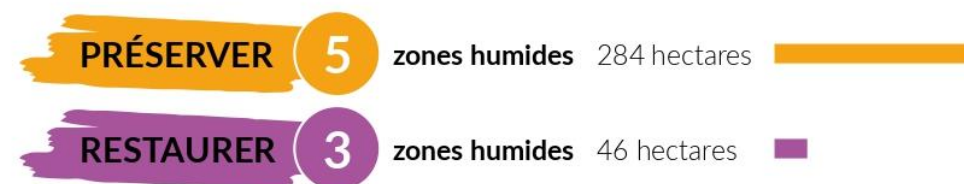


Enrochement de berge et de lit de rivière



Remblaiement et urbanisation ©PNRL

## LES STRATÉGIES DE GESTION POUR LES 8 ZONES HUMIDES À FORTS ENJEUX



**Cartographie des zones humides de Manosque**

- Zones humides
- Stratégies de gestion : Préserver / Restaurer
- Zones à priorité d'intervention
- Réseau hydrographique
- Limite de DLV Agglo
- Limites communales

Sources : PNRL, IGN, DCL-BD FRANCE EPC  
Cartographie : M. KREBS - SIT PNR PACA Luberon 04/06/2021



Code : 04CEEP0018

## RIOU DE DROUILLE

**Bassin versant :** Affluents moyenne Durance  
**Communes :** Saint-Martin-les-Eaux, Manosque

Source : CEN PACA, 2011



33,55 ha

Bordure de cours d'eau



©CEN PACA



### CRITÈRES DE DÉLIMITATION :

- Présence ou absence d'une végétation hygrophile
- Hydrologie (zone inondable, fluctuation de la nappe...)

### PRINCIPAUX TYPES DE MILIEUX HUMIDES :

- Lit de rivière méditerranéenne intermittente
- Forêt méditerranéenne à peupliers, ormes et frênes

### STATUT ET GESTION :

- Charte du Parc naturel régional du Luberon
- Site Natura 2000 sur la partie durancienne (zone de protection spéciale pour les oiseaux)
- Réserve de biosphère Luberon-Lure

### USAGES OU PROCESSUS NATURELS :

Localisation :

Activités :

Facteurs pouvant influencer l'évolution de la zone humide :

Au niveau de la zone humide et de l'espace de fonctionnalité



#### Agriculture

- Comblement, assèchement, drainage, poldérisation
- Création et modification des berges et digues, remblais et déblais, fossés
- Mise en culture, travaux du sol
- Traitement de fertilisation et pesticides



#### Urbanisation

- Habitat humain, zone urbanisée
- Infrastructure linéaire, réseaux de communication
- Comblement, assèchement, drainage, poldérisation
- Création et modification des berges et digues, remblais et déblais, fossés
- Rejets substances polluantes dans les eaux

#### Autres

- Dépôts de matériaux, décharges

Au niveau de l'espace de fonctionnalité



#### Sylviculture

- Coupes, abattages, arrachages et déboisements

### ÉTAT ET MENACES :

Milieu très anthropisé et trop contraint latéralement qui ne permet pas de remplir les fonctions attendues d'une zone humide (écrêtement des crues, ralentissement du

Faible

Moyen

Fort

ruissellement, régulation de la qualité de l'eau, support de biodiversité...). Risque de poursuite d'altération des fonctions du fait des pressions urbaine et agricole encore existantes.

État de dégradation

Menaces

### PRINCIPALES FONCTIONS ET VALEURS DE LA ZONE HUMIDE :

#### Fonctions hydrologiques et biogéochimiques :

- Nulles à faibles (du fait de l'état de dégradation)

#### Fonctions biologiques et intérêt patrimonial :

- Corridor écologique (connexion avec d'autres milieux naturels)
- Présence d'un habitat naturel patrimonial : ripisylve méditerranéenne

#### Valeurs socio-économiques :

- Intérêt paysager : coulée verte dans la traversée de Manosque
- Intérêt pour les loisirs / valeurs récréatives et pédagogiques : traversé et en partie longé par un itinéraire de randonnée à Manosque, support d'éducation à l'environnement
- Production de matière première (irrigation)



## STRATÉGIE DE GESTION ET ORIENTATIONS

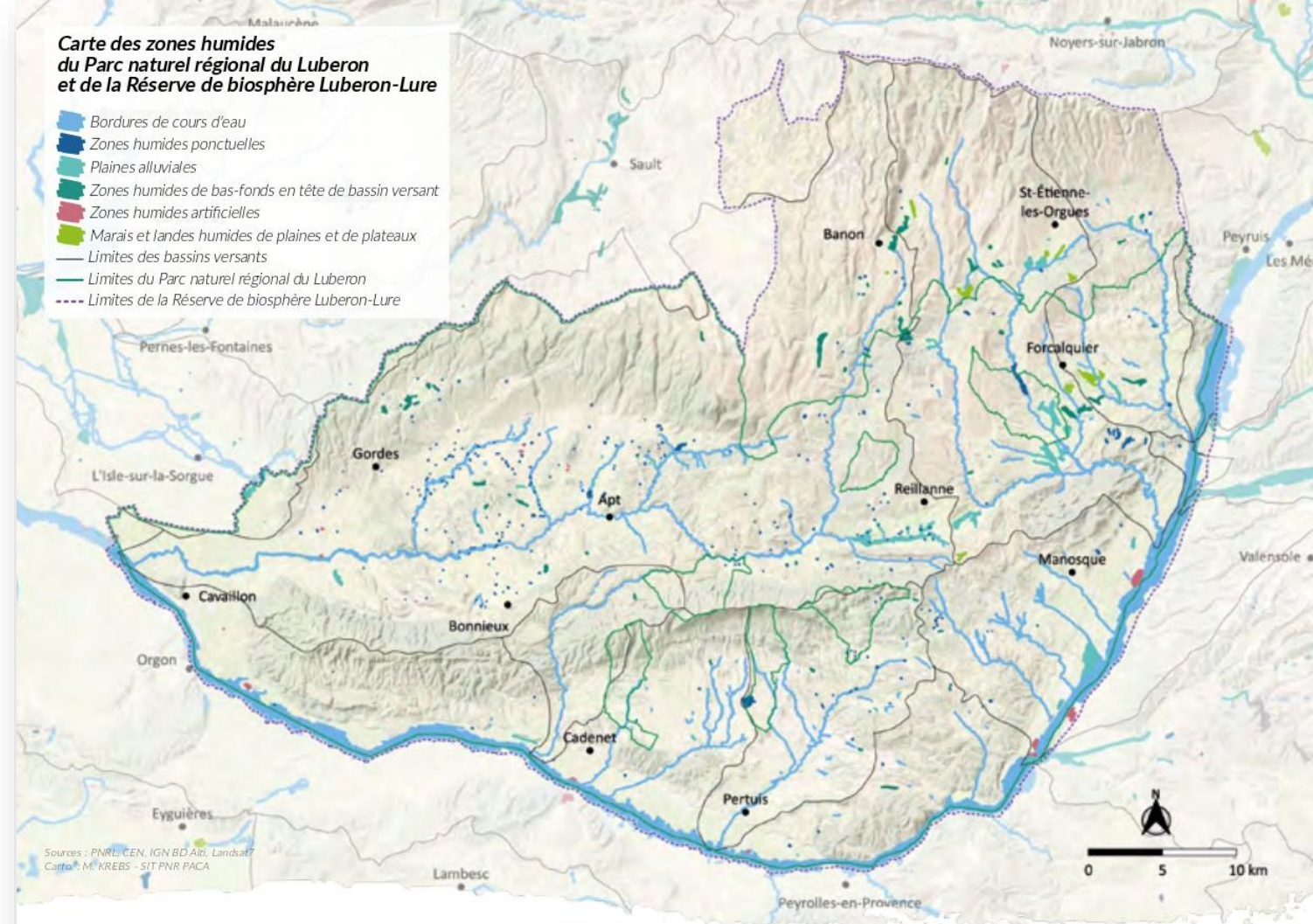
### RESTAURER

Retrouver un état fonctionnel optimal de la zone humide tout en y maîtrisant les menaces.

#### Orientations d'actions :

- Prise en compte dans les documents de planification et d'urbanisme (SCOT, PLU...) avec un zonage et règlement adapté.
- Animation territoriale : information et sensibilisation des propriétaires et usagers, convention de gestion, veille et maîtrise foncière ou d'usage.
- Schéma d'aménagement global (hydraulique et écologique) afin d'évaluer

la faisabilité technique, économique et sociale pour une restauration du cours d'eau et de ses zones humides (suppression ou recul d'ouvrages, reméandrage, régénération de ripisylve...), incluant un volet de requalification et de mise en valeur du cours d'eau dans sa traversée urbaine de Manosque, tant sur le plan écologique, socio-économique que paysager.



### POURQUOI CET ATLAS SUR LES ZONES HUMIDES ?

C'est un outil d'information, de sensibilisation et d'aide à la décision auprès des collectivités territoriales afin de contribuer à la gestion de ces milieux, de mieux les prendre en compte dans les documents de planification (SCOT, plan local d'urbanisme...) et dans les projets d'aménagement.

### QU'EST-CE QUE LA GEMAPI ET SON LIEN AVEC LES ZONES HUMIDES ?

La GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations) est une nouvelle compétence obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, transférée automatiquement aux intercommunalités.

Elle associe la bonne gestion des cours d'eau avec celle du risque inondation. Cette compétence inclut la protection et la restauration des zones humides dont le rôle est essentiel dans la régulation du cycle de l'eau (stockage, écrêtement, épuration, etc.).

### QUEL PARTENARIAT ENTRE DLVAGGLO ET LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON ?

Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVAgglo) exerce de plein droit la compétence GEMAPI pour le compte de ses 25 communes adhérentes. Une collaboration a été établie avec les structures de gestion de l'eau existantes pour assurer tout ou partie de cette compétence à l'échelle de son territoire.

Le Parc naturel régional du Luberon contribue à cette démarche en apportant sa connaissance et son expertise sur les zones humides de la partie du territoire de DLVAgglo qui le concerne (rive droite de la Durance). Le plan de gestion stratégique des zones humides du territoire Luberon-Lure, réalisé en 2019, identifie les enjeux portés par ces milieux, leur état de conservation et les menaces pour en définir des stratégies de gestion et des priorités d'interventions.

### CHIFFRES CLÉS :

- 500 zones humides connues (10 000 hectares) sur le territoire Luberon-Lure.
- 50 % sont porteuses d'enjeux forts couvrant la quasi-totalité des surfaces.
- 1/3 des zones humides sont encore en bon état, d'où l'importance de les préserver et d'entreprendre des actions de restauration sur les autres.

# Atlas intercommunal

Et

# Suites à donner



## ATLAS DES ZONES HUMIDES

COMMUNES DE CORBIÈRES, SAINTE-TULLE,  
PIERREVERT, MONTFURON, MANOSQUE, VOLX,  
VILLENEUVE, LA BRILLANNE

Un outil d'information, de sensibilisation et d'aide à la  
décision pour les élus et techniciens des collectivités

# Partenariat PNRL / DLVagglo : suites à donner

## Convention partenariat avec le PNRL

- préciser la volonté et les modalités d'un travail partenarial entre le Parc du Luberon et la DLVA,
- concourir à la prise en charge des zones humides sur la partie du territoire concernant le Luberon
- garantir au mieux une cohérence dans cette organisation permettant d'aboutir à une gestion intégrée des milieux et de l'inscrire dans une approche par bassins versants (croisement des enjeux GEMA et PI)

### 1<sup>ère</sup> étape : porter à connaissance l'ensemble des résultats au sein des collectivités concernées :

- plaquette synthétique d'information composée de cartes et de tableaux à échelle de DLVA concernée par le territoire du Luberon.
- Poster
- Présentation et distribution officielle en conférence des maires DLVAgglo (10 mai) suivi d'un courrier d'information
- Présentation en commission Espaces Naturels DLVagglo (juin) et discuter des suites à donner
- Mise en ligne de l'outil sur le site internet DLVAgglo et PNRL



### 2<sup>ème</sup> étape : entrée en phase opérationnelle sur 5 zones humides à sélectionner / ou Plan de gestion sur zh Durancienne !?

- préciser les types d'interventions et les moyens nécessaires à mobiliser ;
- établir une planification des actions à mener, en lien avec les opportunités et volontés des communes de son territoire (croisement des enjeux avec le PI, projet d'urbanisme et de mise en valeur,...) ;
- rédiger des CCTP selon priorisation des actions à mener par le MO.



3<sup>ème</sup> étape : mettre en œuvre les actions définies, toujours selon les mêmes modalités d'une AMO apportée par le Parc à DLVA et qui sera précisée par une convention d'application spécifique / animations ?

4<sup>ème</sup> étape : apporter conseils et assistance auprès de DLVA, en fonction des besoins ponctuels liés à des projets d'aménagement, révision/élaboration de documents d'urbanismes.

# Questions diverses



# Merci pour votre attention

